

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mercredi 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 10h40, s'est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 29 janvier 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY — Martine ARLABOSSE (arrivée à 10h50) - Delphine MARSCHAL – Jean BODART — Gaëlle SERGENT– Paul-Edouard WAQUET – Jacqueline GABANT

Suppléants présents : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER – Rémy BECUWE – Eric BERTON

Excusés : Christine GILLOOTS (donne pouvoir à Marjorie ELOY) - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Jean BODART) – Eric DUBOIS - Sony CLINQUART - Jean-Edouard CARDIN

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

DELIBERATION N° 2

Budget Prévisionnel 2026 du Palais des Congrès Le Kursaal (budget annexe)

Madame la Présidente présente au Comité de Direction le budget annexe prévisionnel 2026 du Palais des Congrès Le Kursaal.

FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2026 traduit une volonté forte de maîtrise des charges tout en garantissant la continuité et la qualité de l'activité du Kursaal.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont globalement stabilisées par rapport au budget 2025 (≈ 1,64 M€), avec une attention particulière portée aux postes sensibles (énergie, maintenance, assurances), tout en maintenant les moyens nécessaires à l'exploitation des événements.

Les dépenses liées aux prestations refacturées (événementiel, sécurité, régie...) sont directement corrélées à l'activité, traduisant une logique de pilotage au plus juste en fonction du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont contenues (≈ 1,04 M€), intégrant uniquement les évolutions réglementaires et indiciaires (point d'indice, ancienneté), sans création de structure lourde.

Le budget 2026 intègre une politique financière prudente, avec la constitution de provisions (retraites, CET, congés payés), renforçant la soutenabilité à moyen terme.

L'effort de gestion permet de dégager un virement à la section d'investissement, traduisant une capacité d'autofinancement.

INVESTISSEMENT

La dynamique d'investissement est axée sur la montée en gamme des équipements et la valorisation de l'image :

- Modernisation Numérique (2026) : Une refonte du site internet est nécessaire. Le site actuel n'est pas suffisamment opérationnel et ne donne pas une image moderne et dynamique de la structure, d'autant plus compte tenu des investissements portés par la collectivité pour les nouveaux gradins. Il nous faut une vitrine à la hauteur des objectifs et des enjeux actuels.
- Acquisition de l'outil LabEvent
- Sécurité et Pérennité : Des études conjointes avec les services de la CUD seront menées à moyen et long terme afin de chiffrer et planifier les projets relatifs à la vidéosurveillance et à la sécurité, deux volets essentiels pour assurer la conformité et la pérennité des installations.
- Équipements Techniques : Des investissements ciblés sont prévus :
 - Salle Jean Bart : Modernisation du matériel de sonorisation et d'éclairage pour renforcer l'attractivité de la salle.
 - Salle Europe : Conduite d'une étude préalable relative à l'installation éventuel d'un pont scénique.
- Aménagement : Investissements mobiliers de moindre ampleur sont également prévus en 2026 pour renouveler et adapter le mobilier.

RECETTES

Le BP 2026 affirme une stratégie claire de développement du chiffre d'affaires, fondée sur la montée en puissance de l'activité du site.

Les produits des services et prestations sont portés à 2,1 M€, en progression par rapport à 2025, traduisant l'ambition de renforcer l'activité MICE, spectacles et événements.

Cette évolution repose sur une meilleure valorisation commerciale du Kursaal et un objectif d'optimisation du taux d'occupation.

Les subventions d'exploitation sont ajustées à un niveau réaliste, en lien avec les compensations liées aux grands événements (Bonne Aventure, bals, etc.).

Les produits exceptionnels et indemnisations sont intégrés avec prudence, sans surévaluation.

BUDGET 2026 SYNTHÈSE KURSAAL

DEPENSES	FONCTIONNEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	357 123	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 642 813	1 637 981
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 059 334	1 044 677
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	563 838	239 500
	66	CHARGES FINANCIERES	-	-
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 805	5 000
	68	DOTATION AUX PROVISIONS	-	-
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	71 791
	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 350	78 760
			3 654 264	3 077 709
	INVESTISSEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026
	01	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	10 350	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	32 051
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 937	58 500
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
	040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-
			32 286	90 551

RECETTES	FONCTIONNEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 552	-
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	1 951 949	2 100 000
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 031 593	972 709
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	329 507	-
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	5 000
			3 327 602	3 077 709
	INVESTISSEMENT			
	Code chapitre	Libellé chapitre	Budget 2025 (au 7 janvier 2026)	Prévisionnel 2026
	10	DOTATIONS, RESERVES	-	-
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
	16	EMPRUNTS	10 000	-
	021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	-	71 791
	040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 350	18 760
			27 350	90 551

La maquette budgétaire est annexée à la présente délibération et a été fournie aux membres du Comité de Direction.

Il est demandé au Comité de Direction de voter le Budget Prévisionnel 2026 du palais des Congrès Le Kursaal tel que présenté.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 et suivants,
- Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.133-8 et R.133-14,
- Vu le projet de budget pour l'exercice 2026 transmis aux membres du Comité de Direction

**Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
13 voix POUR**

- **ADOpte le budget primitif 2026 du Kursaal (budget annexe), arrêté en dépenses et en recettes conformément au document comptable annexé.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-980947808-20260204-DELIBERATION2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026